espèce

INVASIVE

Grenouille taureau

Une affaire à prendre au sérieux

La **Grenouille taureau** *(Rana catesbeiana)* est une des plus grosses grenouilles au monde (elle peut peser jusqu'à 1 kg). Originaire d'Amérique du Nord, elle a été volontairement introduite dans divers pays, y compris en Europe.

Impacts

- large spectre de prédation
- compétition avec les autres espèces, diminution des niveaux de populations autochtones
- transmission possible d'agents pathogènes
- déséquilibre des écosystèmes perte de la diversité biologique
- impact sur les usages : pêche, chasse

Habitat

Elle vit dans l'eau et s'y reproduit. Elle peut hiberner d'octobre à mars. La **Grenouille taureau** fréquente les eaux stagnantes permanentes des étangs, mares, gravières, bassins, fosses et peut utiliser les eaux courantes pour ses déplacements.

Régime alimentaire

Espèce opportuniste qui chasse à l'affût, elle a besoin d'une nourriture importante pour son développement. Très vorace, elle se nourrit d'invertébrés, poissons, amphibiens, oiseaux aquatiques et de petits mammifères.

Grenouille taureau

C'est une espèce invasive

Une espèce invasive est une espèce allochtone (exotique, exogène, étrangère) qui se trouve à l'extérieur de son aire de répartition naturelle ou de son aire de dispersion potentielle qui s'installe dans des habitats naturels ou semi-naturels.
Elle perturbe les écosystèmes colonisés et nuit à la diversité biologique autochtone (indigène).

Deux populations sont installées en France

- en Aquitaine depuis 1968 (3 départements)
- en Sologne, découverte en 2002, sa dispersion actuelle se répartit sur 2 communes, Chaumont-sur-Tharonne et Neung-sur-Beuvron

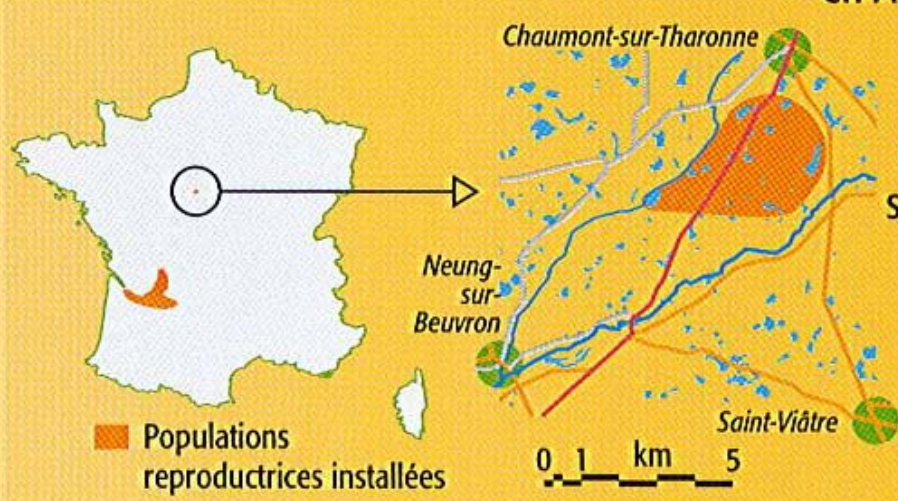

Bien la distinguer !

La Grenouille taureau peut être confondue - surtout au stade juvénile - avec les grenouilles vertes

La coloration n'est pas un critère de détermination fiable.

Grenouille taureau

Taille adulte : museau-cloaque ± 20 cm, pattes allongées ± 40 cm
poids moyen ± 600 grammes, couleur verte variable.
Sous-gorge jaune chez les mâles en reproduction.

Chant caractéristique des mâles (mai à septembre) : série de 5 à 6 meuglements graves et lents portant jusqu'à 1 km (à écouter sur www.grenouilletaureau.net).
Chant des juvéniles : piaillement aigu d'oiseau.

Ponte de mai à septembre : 25 000 œufs en moyenne s'étalant en film flottant gélatineux (jusqu'à 1 m de large) parsemé de nombreux petits œufs noirs (Ø environ 1 mm).

Têtards qui peuvent rester en phase larvaire pendant 3 ans et atteindre en phase finale 15 cm de long (poids maxi = 38 g).

Grenouille verte

Taille adulte : museau-cloaque de 5 à 15 cm.
Présence de bourrelets dorso-latéraux.
Ligne médiane plus claire sur le dos.
Tympan plus petit (Ø à peine égal à celui de l'œil).

Législation : en France, tous les amphibiens bénéficient d'une protection. L'introduction de la Grenouille taureau, espèce invasive, est interdite dans la Communauté européenne (règlement CE 349 25/2/2003). L'arrêté préfectoral du 25/10/2002 stipule qu'en application de l'article L411.3 du code de l'Environnement, les services de l'État sont chargés de procéder ou de faire procéder à la destruction de tout spécimen identifié de *Rana catesbeiana* dans le département de Loir-et-Cher.

Le programme de lutte contre l'invasion

Dès la découverte en 2002 du premier site de reproduction de Grenouille taureau, des actions ont été menées :

- inventaire : détermination de l'aire de dispersion
- surveillance des fronts de colonisation
- études démographique et génétique pour connaître l'origine de l'invasion
- captures, piégeages, pêches, tests d'éradication par différents procédés
- campagnes de tirs avec l'ONCFS
- vidanges des étangs et mise en assec
- sensibilisation, information

Depuis, des suivis sont réalisés sur la zone colonisée et en dehors. Le programme de lutte déployé (accentué par les effets des années de sécheresse) montre son efficacité. Les effectifs d'adultes reproducteurs sont en baisse ; la dynamique d'invasion est enrayée.

Quelle attitude adopter ?

Vous découvrez une Grenouille taureau

- en cas d'observation ou de suspicion de présence, prévenir le comité départemental de l'environnement **CDPNE 02 54 51 56 70** ou le syndicat d'entretien du bassin du Beuvron **SEBB 02 54 46 49 67**
- ne jamais les capturer ou les déplacer vous-même (grenouille ou têtard)

Respecter les principes de précaution

Devant l'urgente nécessité de juguler cette invasion, toute intervention ou modification sur les plans d'eau de la zone colonisée est à effectuer avec précaution, nécessite une surveillance et doit s'intégrer dans un programme de lutte collective. Tout site envahi est un réservoir de colonisation vers des sites voisins via les fossés, voies d'eau, chenaux, rivières… **Contactez-nous**

Vidange d'étang partielle ou totale

- déclaration de vidange à la DDAF
- en zone colonisée, alertez-nous pour effectuer la vidange avec des grilles spécifiques, la mise en place de piégeage et le contrôle des "fuites potentielles"

Surveillance des voies d'eau

- veille indispensable

Ce programme scientifique et opérationnel est mené par le SEBB et le CDPNE sous le contrôle d'un comité de pilotage, avec la collaboration des propriétaires solognots.

Plus d'infos : www.grenouilletaureau.net
www.bassin-du-beuvron.com

Cette opération a été financée par le pays de Grande Sologne dans le cadre du programme européen LEADER+

Pierre Guérin graphiste 02 54 74 40 01 - photos : CDPNE, SEBB, Cistude Nature, Philippe Henry - Imp. Numéri'scann 37